



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

Arrêté n° 2023-A20-FE-87-26

relatif à la réglementation de la circulation sur l'A20
Commune de Limoges

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié;

VU la note relative aux jours hors chantier en date du 19 janvier 2023;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

VU le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne ;

VU l'arrêté du 12 juillet 2023 du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires nommant Mr Philippe FAUCHET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, à compter du 1^{er} août 2023.

VU l'arrêté de M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 21 août 2023, portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET ;

VU la décision de subdélégation n° 2023-04-87 en date du 21 août 2023 du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim donnant délégation de signature à M. Hervé MAYET, directeur adjoint ;

VU le Dossier d'Exploitation sous chantier type VRU validé le 6 octobre 2017;

VU les avis favorables des gestionnaires et services ;

CONSIDÉRANT que pour permettre la réfection des enrobés sur les bretelles d'entrée 31 Sud (Technopole) sens Paris – province, le débroussaillage, élagage et déboisement des abords de l'entrée 32 sens Paris – province et des murs anti bruit au nord du passage supérieur Aristide Briand dans les deux sens de circulation et la modernisation des caméras de surveillance dans le sens province - Paris il y a lieu d'instaurer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers et les personnels du chantier,

SUR PROPOSITION de Madame la Responsable du District Sud A20 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sens Paris -province :

Autoroute A20

Les nuits du 25 au 29 septembre, de 20h à 6h :

La voie de droite sur l'autoroute A20 est neutralisée et la circulation s'effectue sur la voie de gauche à partir du PR 177+1000 et jusqu'au PR 180+000.

La vitesse est limitée à 90km/h du PR 178+000 au PR 180+000.

Bretelles

Les nuits du lundi 25 au vendredi 29 septembre 2023, de 19h à 7h :

La bretelle d'entrée n°31 Sud (Technopole) est fermée . Déviation par l'avenue Jean Monnet (RD250), le tour du giratoire, l'avenue Jean Monnet (RD250) puis l'entrée n°31 Nord.

Réouverture de la bretelle la journée entre 7h et 19h avec conditions de circulation dégradées

La bretelle d'entrée 32 (La Bastide) est fermée. Déviation par la rue Henri Matisse, Bd Georges Clémenceau, rue du Clos de la Brégère, av. du Général Leclerc, Bd Robert Schumann, carrefour de l'Europe, av. Jean Monnet (RD250), le tour du giratoire, l'avenue Jean Monnet (RD250) puis l'entrée n°31 Nord.

Les jours du mardi 26 au jeudi 28 septembre 2023, de 7h à :

Les bretelles seront ré-ouvertes à la circulation.

La vitesse sera limitée à 50 km/h sur la bretelle d'entrée n°31 Sud (Technopole) entre la RD 250 et l'autoroute au regard de la circulation sur une chaussée provisoire.

Sens province – Paris:

Autoroute A20

Les nuits du 25 au 29 septembre, de 20h à 6h :

La voie de droite sur l'autoroute A20 est neutralisée et la circulation s'effectue sur la voie de gauche à partir du PR 186+700 et jusqu'au PR 183+000 ou du PR 182+200 au PR 175+000.

La vitesse est limitée à 90km/h du PR 186+700 au PR 175+000.

Bretelles

Les nuits du lundi 25 au vendredi 29 septembre 2023, de 19h à 7h :

La bretelle de sortie 32 (La Bastide) est fermée. Déviation par A20 sortie Ech 31Sud, av. Jean Monnet (RD250), bd Schumann, av. du Général Leclerc, rue du Clos de la Brègère, bd Clémenceau, rue Henri Matisse.

Les jours du mardi 26 au jeudi 28 septembre 2023, de 7h à 19h :

La bretelle sera ré-ouvertes à la circulation.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le District Sud A20 – C.E.I. de Feytiat.

Des mesures de pré-signalisation et d'annonces seront mises en œuvre en temps réel par panneaux à messages variables fixes ou mobiles.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée

- au Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne,
- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute Vienne,
- au district A20 sud concerné par les travaux,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

- à la préfecture de de la Haute-Vienne,
- M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la de la Haute-Vienne,
- M. le Maire de Limoges,
- M. le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute Vienne,
- S.D.I.S. de la Haute Vienne (Service Opérations Prévisions),
- CIGT A20,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine
- S.A.M.U.
- dépanneurs agréés VL et PL dans le cadre des DSP en cours

LIMOGES, le 19/09/23

LE PRÉFET

P/LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES, PAR INTÉRIM ET
PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION

H. MAYET

